

Planter une haie bocagère, pourquoi pas moi ?

Valoriser votre exploitation • Valoriser votre paysage



Des animaux qui cherchent de l'ombre ?
Besoin d'un brise-vent naturel ?

Composée d'arbres et d'arbustes locaux, la haie bocagère embellit votre paysage tout en protégeant vos sols, en favorisant la biodiversité, etc...

Que vous soyez agriculteur, particulier ou collectivité, choisir de **planter une haie champêtre c'est bénéficier de nombreux intérêts** environnementaux, économiques, voire sociaux.

Une haie, combien ça coûte ?

Mission Bocage vous propose un **service de plantation qui inclut accompagnement et fourniture** à partir de 2,80 € HT le mètre linéaire, hors subventions.

Avec **les aides du Conseil Général**, 200 mètres de haies plantées sur natte biodégradable, c'est un peu plus de 500 € HT pour plus de 20 ans de bénéfices !

Planter une haie : comment faire ?

Vous en avez discuté avec vos proches et/ou vos associés et cette année, c'est décidé, vous passez à l'action :

- 1. Contactez-nous** pour fixer un rendez-vous avec l'un de nos techniciens
- 2. Construisons ensemble votre projet** : définir le lieu de plantation, les essences selon vos attentes et les contraintes naturelles
- 3. Muni de bons outils...** et de nos conseils, préparez le sol
- 4. Plantons ensemble votre haie** (jusqu'à 1/2 journée d'accompagnement)
- 5. N'oubliez pas l'arrosage!**

Témoignage d'un agriculteur : «Planter une haie, c'est évident pour moi, mon père et mon grand-père l'ont fait depuis longtemps. Bien sûr, aujourd'hui, l'exploitation a changé. Mais on a toujours besoin d'abris pour les bêtes et de protéger nos cultures du vent. En plus, quand on voit les fortes pluies de ces derniers mois, c'est important de **préserver nos sols du ruissellement**, surtout qu'une rivière longe nos parcelles.»

Puis-je bénéficier de subventions ?

Le Conseil Général de Maine-et-Loire subventionne la plantation de haies bocagères entre 50 % et 70 % du montant (sous conditions).

Vous pouvez être aidé si :

- ▶ Vous êtes un agriculteur, une collectivité et/ou le propriétaire d'un terrain
- ▶ Votre projet de plantation est situé hors agglomération
- ▶ Le linéaire total planté est de 100 m minimum (200 m pour un projet agricole)
- ▶ Vous choisissez d'utiliser un paillage biodégradable : natte, bois déchiqueté, paille, etc.

Je souhaite planter une haie Qui contacter ?

Nos coordonnées

Téléphone : 02 41 71 77 50

Mail : mission-bocage@paysdesmauges.fr

Web : missionbocage.fr

Appelez nous dès maintenant pour un devis !

Pour bénéficier des subventions, contactez-nous avant octobre pour une plantation l'hiver suivant.

